



# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2024-068 du 17 juin 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 juin 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Mmes P. COPIN, C. DUMORTIER, N. RAUCHE, E. GARRET, C. MEGRET, E. COTTEL, V. THIÉBAUT, G. THUEUX (suppléante de B. CAILLE), A.M. BARBIER, D. LEGRAND (pouvoir de M. J. PALISSE), F. LETURCO, I. GUISE, E. DROMART, S. BARBIER, G. MIKOLAJCZAK, A.S. DELAUTTRE, M. BONIFACE, I. DREMAUX, MM. Y. RICHEZ, Ph. LESAGE, B. DOBOEUF, B. ROUSERÉ, J.J. COTTEL, J. MAURER, B. VAILLANT, J. DUBOIS (suppléant de G. BOURY), R. LEULEU, J. WEEXSTEEN, J.C. MAYEUX, E. DELAMBRE, L. MUCHEMBLE, B. DELATTRE (suppléant de E. BIANCHIN), P. VISENTIN, G. DUÉ (pouvoir de Mme R. MAGGIOTTO), F. SELLIER (pouvoir de Mme B. MERLIN), J.C. DERUE, O. HOUPLAIN (pouvoir de Mme S. MANECHEZ), Ph. LEFORT, A. DEMAILLY (suppléant de M. Ch. LAGNIEZ), H. COPIN (pouvoir de M. J.F. LALY), D. LEDRU, J.P. LORENT, D. BIZART, D. CARON, J.P. LETOMBE (suppléant de M. D. DHOUAILLY), B. HIEZ, D. PORET, J.F. DERCOURT, M. LALISSE, F. CARON, J. BONNAY, R. ROCHE (suppléant de M. R. VAN CAENEGHEM), M. BLONDEL, F. FOURNIER, D. BOUQUILLON, J. M. LECORNET, S. DEROUWAY, A.M. LECAT.

Absents et excusés : Mmes M. GARIN, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY, S. MANECHEZ, MM. J.F. LALY, F. TAMAYO, A. DHAMEC, A. LEJOSNE, J. PALISSE, G. BOURY Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, B. CAILLE, E. BIANCHIN, G. ALEXANDRE, J. PETIT, M. REBOUT, D. TABARY, Ch. LAGNIEZ, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, D. DHOUAILLY, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, R. VAN CAENEGHEM, D. BEDU, Th. ROUCOU, Ch. DAMBRINE.

Madame G. MIKOLAJCZAK a été désignée secrétaire de séance.

### **Objet : Construction d'une cellule commerciale à Vaulx Vraucourt – Marchés de travaux.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté le rôle de l'intercommunalité concernant la compétence développement économique et plus précisément sur le partage de cette compétence entre la Région Hauts de France qui demeure le chef de file de cette compétence et l'intercommunalité. Ainsi, l'intercommunalité est compétente en matière d'immobilier d'entreprise.

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération n°2023-117 du 14 décembre 2023 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le programme de construction d'une cellule commerciale sur la commune de Vaulx Vraucourt au lieu et place d'un immeuble ayant abrité précédemment le magasin d'alimentation générale à l'enseigne Proxi.

Monsieur le Président indique que la maîtrise d'œuvre de ces travaux a été confiée au cabinet d'architecture Guèdes-Monai qui a réalisé le dossier de permis de construire et a établi le cahier des charges de ces travaux. Les travaux concernent une opération de désamiantage du bâtiment existant avant sa démolition et la construction d'une cellule commerciale permettant d'accueillir une boulangerie pâtisserie.

Monsieur le Président détaille la procédure de consultation qui a été engagée en vue de la passation de marchés de travaux avec différentes entreprises dans le cadre de la construction d'une cellule commerciale. Après ouverture des plis, l'intercommunalité a décidé d'engager une procédure de négociation avec les entreprises sur les lots n°2, 4 et 5. À l'issue de cette procédure de négociation et après analyse des différentes offres, un classement des offres a été dressé en retenant les offres économiquement les plus avantageuses.

Monsieur le Président précise que la commission de consultation s'est réunie le 30 mai 2024 pour entendre le rapport d'analyse des offres dressé par le cabinet d'architecture Guèdes-Monai et procéder au classement des offres économiquement les plus avantageuses selon le tableau ci-dessous :

LOTS	ENTREPRISES	PROPOSITION
- Lot 01 : Désamiantage / Démolition	LITTORAL BOIS	47 993,00 €
- Lot 02 : Gros Œuvre / Carrelage / Faïences /VRD	TRIONE	285 000,00 €
- Lot 03 : Charpente	TRIONE	4 760,00 €
- Lot 04 : Couverture / Bardage	TRIONE	47 000,00 €
- Lot 05 : Menuiseries extérieures / Serrurerie	COGEZ Métal	26 800,00 €
- Lot 06 : Cloisons / Menuiseries intérieures	GARCON	26 323,51 €
- Lot 07 : Electricité	ATEOS	24 998,62 €
- Lot 08 : Chauffage / Ventilation / Plomberie	EGC	46 000,00 €
- Lot 09 : Peintures	VENEL	4 550,92 €
<b>TOTAL</b>		<b>513 426,05 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des conseillers présents et représentés (63 voix) :

- d'approuver le procès-verbal de la commission de consultation ;
- d'entériner le classement des offres économiquement les plus avantageuses selon le tableau joint :

LOTS	ENTREPRISES	PROPOSITION
- Lot 01 : Désamiantage / Démolition	LITTORAL BOIS	47 993,00 €
- Lot 02 : Gros Œuvre / Carrelage / Faïences /VRD	TRIONE	285 000,00 €
- Lot 03 : Charpente	TRIONE	4 760,00 €
- Lot 04 : Couverture / Bardage	TRIONE	47 000,00 €
- Lot 05 : Menuiseries extérieures / Serrurerie	COGEZ Métal	26 800,00 €
- Lot 06 : Cloisons / Menuiseries intérieures	GARCON	26 323,51 €
- Lot 07 : Electricité	ATEOS	24 998,62 €
- Lot 08 : Chauffage / Ventilation / Plomberie	EGC	46 000,00 €
- Lot 09 : Peintures	VENEL	4 550,92 €
<b>TOTAL</b>		<b>513 426,05 €</b>

- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ces marchés de travaux avec les entreprises retenues en vue de la construction d'une cellule commerciale ;
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget annexe cellules commerciales – opération cellule commerciale de Vaulx Vraucourt
- de solliciter le visa du contrôle de légalité sur les pièces de ce marché.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
et transmission en Préfecture*

**Le Président,**  
Signé par : JEAN-JACQUES COTTEL  
Date : 25/06/2024  
Qualité : PRESIDENT

Jean-Jacques COTTEL.

Le Président,

Signé par : JEAN-JACQUES COTTEL  
Date : 25/06/2024  
Qualité : PRESIDENT

Jean-Jacques COTTEL.